



AVIS DE CONCOURS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES

Vu le Dahir n° 1-94-433 du 18 Chaabane 1415 (20 Janvier 1995) portant promulgation de la loi n°37-94 portant ratification du décret-loi n° 2-94-498 du 23 Septembre 1994 portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;

Vu le Décret-loi n°2-94-498 du 16 Rabii II 1415 (23 septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires;

Vu le Décret n° 2-94-763 du 21 Joumada II 1415 (25 Novembre 1994) pris pour l'application du décret-loi n° 2-94-498 du 16 Rabii II 1415 (23 Septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;

Vu le Décret n°2-07-1112 du 20 Hija 1428 (31 décembre 2007) modifiant et complétant le décret n°2-94-763 du 21 Joumada II 1415 (25 novembre 1994) pris pour l'application du Décret-loi n°2-94-498 du 16 Rabii II 1415 (23 septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires;

Vu le Décret n° 2-12-662 du 13 joumada I 1434 (25 mars 2013) modifiant et complétant le décret n° 2-94-763 du 21 joumada II 1415 (25 novembre 1994) pris pour l'application du décret-loi n° 2-94-498 du 16 rabii II 1415 (23 septembre 1994) portant création de l'Agence de logements et d'Equipements Militaires ;

Vu le statut du personnel de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;

Vu la Circulaire n°24/2012 du 22 octobre 2012 de Monsieur le chef du gouvernement relative au recrutement au sein des entreprises et établissements publics ;

Vu le Budget d'Exploitation de l'A.L.E.M. au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE N°1 : OBJET

L'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (A.L.E.M.) organise, courant de l'exercice 2019, un concours pour le recrutement d'un (1) cadre supérieur détaillé dans le tableau ci-après :

Grade	Désignation (1)	Nombre de postes	Nombre minimum d'années d'expérience(2)	Domaine d'expérience	Diplôme(3)	Référence du Poste
CADRE SUPERIEUR	Architecte ou Ingénieur	1	4 ans	Bâtiment	Diplôme d'architecte ou ingénieur d'état génie civil	CAD.SUP.3

(1) Le profil et le poste sont détaillés en annexe.

(2) Calculé à compter du 1er du mois suivant la date d'achèvement de la dernière année du cycle diplômant, jusqu'à la date de parution du présent avis de concours.

(3) Diplôme délivré par un établissement public marocain ou validé par une attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE N°2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne peuvent déposer leurs dossiers que les candidat(e)s répondant aux profils et conditions détaillés aux tableaux joints en annexe ;
- Etre de nationalité marocaine;
- Etre âgés de 18 à 45 ans à la date du concours.

ARTICLE N°3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Démarche de candidature :

Le ou la candidat(e) ne peut postuler que pour **le poste pour lequel il possède les qualifications requises telles que précisées dans les tableaux en annexe** (le diplôme, l'expérience, les compétences....).

Le dossier de candidature doit être exclusivement déposé sous pli fermé au bureau d'ordre de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires sise au 439 bis, avenue Hassan II Rabat. **Toute candidature parvenue à l'ALEM par un autre canal sera considérée comme nulle et non avenue.**

Le ou la candidat(e) doit obligatoirement mentionner sur le pli en question ses nom et prénom, son adresse complète, son numéro de téléphone, son adresse email ainsi que l'intitulé et **la référence du poste** (précisée dans le tableau ci-dessus) pour lequel il a postulé.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir les pièces suivantes :

1. Une demande écrite accompagnée d'un curriculum-vitae avec photo d'identité ;
2. Une photo d'identité récente ;
3. Une photocopie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité ;
4. Une copie certifiée conforme du diplôme du baccalauréat ;
5. Une copie certifiée conforme du diplôme exigé pour le poste en question ;

6. Une copie certifiée conforme du document justifiant l'équivalence pour les diplômes non délivrés par les établissements publics et/ou universitaires marocains ;
7. Des originaux ou copies certifiées conformes des attestations de travail ou de stage dûment signées et cachetées par l'organisme employeur, justifiant les expériences professionnelles requises (**l'attestation doit préciser le domaine et la durée d'expérience**).

Tout dossier de candidature ne comprenant pas l'une des pièces susmentionnées sera systématiquement écarté.

N.B : Toute copie certifiée conforme à l'original doit porter le cachet et la signature de l'autorité compétente.

- **La date limite de réception des candidatures est le 12 novembre 2019 à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable, la date de dépôt au bureau d'ordre de l'ALEM faisant foi.**
- La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour passer les épreuves écrites sera publiée sur le site internet www.emploi-public.ma, lesdit(e)s candidat(e)s recevront également une convocation par lettre recommandée et par email.
- Ladite convocation précisera l'heure, la date et le lieu du concours.
- Le jour du concours, tou(te)s les candidat(e)s convoqué(e)s doivent être muni(e)s de leurs cartes d'identité nationale et de leur convocation.

ARTICLE N°4 : SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Les candidat(e)s répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqué(e)s pour passer les épreuves suivantes:

Phase n°1 :

- Epreuves écrites et orales : Elles comprendront :

- a) Examen écrit en langue française lié au poste à pourvoir ;
- b) Examen écrit de culture générale en langue française ;
- c) épreuve orale liée au poste à pourvoir ;

Les modalités de déroulement desdites épreuves sont définies comme suit :

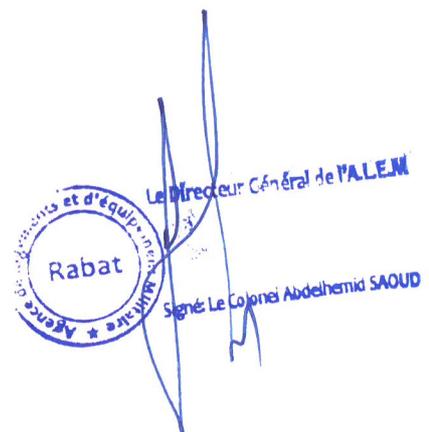
EPREUVES	NOTE	COEFFICIENT	NOTE ELIMINATOIRE
<u>Epreuves Ecrites et orales :</u>			
-Examen écrit en langue française lié au poste à pourvoir	/20	2	<10/20
-Examen écrit de culture générale en langue française	/20	1	<08 /20
- épreuve orale liée au poste à pourvoir	/20	1	<08/20

Phase n°2 :

- Entretien : *Seuls les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 et n'ayant obtenu aucune note éliminatoire aux épreuves écrites et orales seront classées par ordre de mérite. A l'issue de ce classement, les listes des candidat(e)s admis à passer un entretien final avec une commission présidée par Monsieur **le Directeur Général** de l'A.L.E.M ou par son **représentant** désigné à cet effet, seront arrêtées par poste. Lesdit(e)s candidat(e)s seront convoqués par email pour passer l'entretien en question.*

ARTICLE N°5 : RESULTATS DU CONCOURS

- *Les résultats définitifs ainsi que la liste d'attente seront publiées sur le site internet www.emploi-public.ma.*
- *Tout(e) candidat(e) déclaré(e) retenu(e) recevra une convocation par lettre recommandée l'invitant à prendre attache avec le service concerné de l'Agence dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans ladite convocation.*
- *Le ou la candidat(e) retenu(e) qui ne se présente pas à l'ALEM dans le délai précisé sur la convocation ou qui refuse d'honorer le poste, sera remplacé(e) après en avoir été informé par écrit, par un(e) autre candidat(e) parmi les candidat(e)s classé(e)s par ordre de mérite dans la liste d'attente.*
- *En plus des documents cités plus haut, tout(e) candidat(e) retenu(e) sera tenu(e) de compléter son dossier administratif de recrutement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, faute de quoi, il (ou elle) sera remplacé(e) dans les mêmes conditions indiquées à l'alinéa ci-dessus.*


Le Directeur Général de l'A.L.E.M
Signé: Le Colonel Abdelhemid SAOUD

Annexe :

<p><u>NUMERO DE REFERENCE DU POSTE A POURVOIR :</u> CAD.SUP.3</p> <p><u>Poste :</u> Architecte ou Ingénieur</p> <p><u>Affectation :</u></p> <p>DIRECTION DES REALISATIONS</p> <p><u>Nombre de postes :</u> Un (1)</p>	<p><u>Diplôme :</u> Titulaire d'un diplôme d'Architecture ou d'Ingénieur d'Etat Génie Civil délivré par un établissement public marocain ou validé par une attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;</p> <p><u>Expérience :</u> Ayant une expérience au minimum quatre (4) ans dans le domaine du bâtiment justifiée par des attestations de travail ou de stage. La durée de ladite expérience est calculée suivant les dispositions du (2) de l'article premier du présent avis.</p> <p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participer à la planification des projets ;- Participer à la rédaction des "plan d'assurance qualité" ;- Gestion de la communication avec les diverses parties prenantes des projets ;- Veille à la réalisation des projets dans les délais, les coûts et les spécifications de qualité planifiés;- Procéder à des contrôles d'avancement et de qualité sur le chantier des travaux ;- Instruire les demandes de modifications ;- Analyser les difficultés rencontrées ;- Participer à la rédaction des contrats relatifs à la réalisation des projets et leur gestion ;- Vérification et signature des attachements, des décomptes des travaux, des notes d'honoraires et des factures dans les délais réglementaires.- Participer à la réception provisoire et définitive ; <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Sécurité des bâtiments- Contrôle et expertise des travaux sur le terrain- Management de projet- Rédaction administrative- Sens de l'initiative- Capacité d'adaptation et d'intégration
---	--


Le Directeur Général de l'ALEM
Siège Le Colonel Abdehemid SAOUD